

**REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 25 juin 2019 à 19h30
à la mairie, en salle du Conseil Municipal**

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs CHAPUY B., LE SANT K., PASSAQUET C., PORRIN M., GUILLEMOT C.

Absents-excuses : Mr DEROGNAT N. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT, DOSNE P. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme LE SANT K. et Mr JOLY A. (arrive lors des questions diverses)

Secrétaire de séance : Mme LE SANT K.

Date de convocation : Mardi 18 juin 2019

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le Mardi 25 juin 2019 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

APPROBATION DE LA REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de carte communale accepté au conseil municipal du 10 novembre 2017 et soumis à enquête publique du vendredi 11 janvier 2019 au mardi 12 février 2019 arrive dans sa phase finale et qu'il convient de l'approuver. Ce projet a été examiné au regard des objectifs précisés dans la délibération du 26 septembre 2014 : « bien que la carte communale soit récente, il convient d'y apporter des ajustements qui ne remettent pas en cause l'économie générale de la carte communale en vigueur et respectent les objectifs visés par l'article L 121-1 du code de l'urbanisme. ». L'examen du dossier a tenu compte des modifications mineures recueillies, des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur qui ont été analysés et amendés lors de la commission de la carte communale réunie le 13/06/2019. Le Conseil Municipal décide d'approuver, à la majorité, une voix contre, la révision de la carte communale et de la transmettre pour approbation au préfet.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le Maire expose que le règlement (UE 2016/679) du Parlement Européen et du conseil du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données est le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données personnelles. De ce fait, toutes les communes, quel que soit leur taille doivent un délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer). Le Conseil Municipal, après examen de la proposition de CA3B, décide à l'unanimité de nommer le délégué à la protection des données mutualisé par CA3B.

SIGNALISATION DU VILLAGE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Afin d'améliorer la signalétique dans le village, Monsieur le Maire présente deux devis de panneaux de signalisation : l'une de SIGNAUX GIROD et l'autre de SIGNALISATION LACROIX. La proposition de l'entreprise SIGNAUX GIROD a été retenue pour effectuer les travaux moyennant quelques modifications sur la signalétique proposée. L'investissement sera financé sur le droit de tirage du budget voirie de la CA3B.

REMPLACEMENT DU FOUR COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que le four à pain communal se dégrade lors de chaque chauffe et qu'il y a nécessité de le remplacer. Des possibilités de subventions existent dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) de 25 % du montant HT et dans le cadre du projet « Ambition région - ruralité » de 50 % du montant HT. La commune de Villereversure, dont certaines associations utilisent le four, a également proposé une aide de 5 %. Au vu des devis estimatifs présentés, et des possibilités de subventions, le conseil municipal a décidé de lancer les demandes de subvention et de prévoir cette opération sur le budget 2020.

CHOIX DE L'ANIMATEUR POUR LE REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 1^{er} décembre. Il sera animé par Christian et Chantal CAILLE.

QUESTIONS DIVERSES

Le secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 16 août, le mardi 17 septembre et le vendredi 20 septembre.

La séance est levée à 21h30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 8 octobre 2019 à 19h30

Affiché le mardi 2 juillet 2019